

Ville du Bouscat

Diagnostic Enfance Jeunesse

Diagnostic préalable à la signature du Contrat enfance Jeunesse 2016-2019 et
évaluation de fin de contrat 2012-2015

SOMMAIRE

I.	DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	p.2
II.	EVALUATION DE FIN DE CONTRAT	p.20
	VOLET PETITE ENFANCE.....	p.20
	VOLET JEUNESSE	p.23
III.	L’OFFRE A DESTINATION DES ENFANTS ET DES JEUNES SUR LE TERRITOIRE	
	VOLET PETITE ENFANCE.....	p.27
	1. Une offre d’accueil adaptée aux besoins actuels sur le plan quantitatif	
	2. Une offre qualitative à adapter constamment aux besoins	
	3. Un ram pleinement inscrit dans l’offre d’accueil petite enfance du territoire	
	4. Le Lieu d’Accueil Parents-Enfant : une fréquentation en forte augmentation	
	5. De nécessaires développements	
	VOLET JEUNESSE	p 35
	1. Les accueils de loisirs municipaux périscolaires et extrascolaires développés parallèlement au PEDT issu de l'application de la réforme des rythmes scolaires	
	1. Les accueils de loisirs associatifs mis en œuvre au cours du CEJ 2012-2015	
	2. Les séjours de jeunes portés par les associations	
	3. L'éveil musical et sportif, les vacances sportives	
	4. L'information jeunesse	
IV.	SCHEMA DE DEVELOPPEMENT 2016- 2019.....	p 44

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Au regard des statistiques globales présentées, et en comparaison à l'échelon intercommunal et aux niveaux départemental et national, on peut avancer que le Bouscat est une commune plutôt favorisée. La médiane des revenus fiscaux des ménages du Bouscat (22481 €) est largement supérieure à celle de la Métropole (+2331 €) de la Gironde (+3029) et de la France, (+ 3737 €). Toutefois, ces chiffres doivent être pondérés par le revenu médian retenu par l'Etat pour maintenir le Bouscat dans la géographie prioritaire, qui s'élève à 11000 € sur le quartier du champ de course.

En 2010, les catégories socio-professionnelles des cadres et professions intellectuelles supérieures étaient largement supérieures à celles de la France, de la Gironde et de l'agglomération (14.6% pour le Bouscat contre environ 9% pour la France et la Gironde et 12% pour Bordeaux Métropole). Pour ce qui est du taux de chômage au Bouscat (11,6%), en 2013 il demeure de deux points inférieurs à celui de l'agglomération (environ 13,7%).

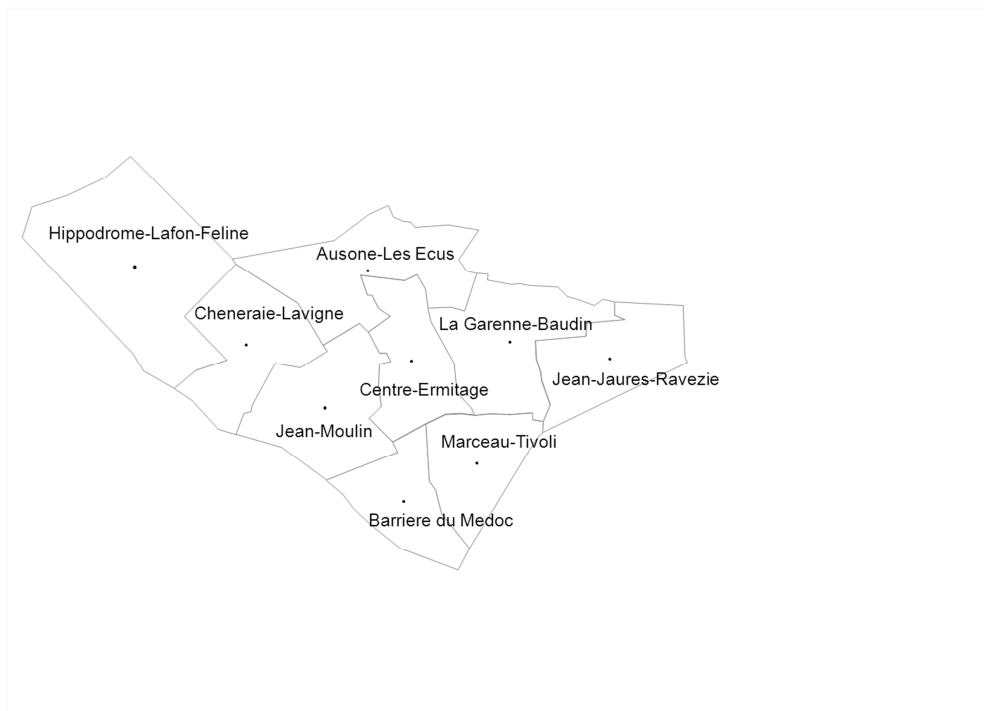
Il convient néanmoins de rester vigilant quant à l'interprétation brute d'un traitement statistique et cartographique qui présente une situation moyenne. Pour une commune comme Le Bouscat, dont la population présente un niveau de vie moyen plutôt élevé, de nombreuses difficultés restent observables sur des territoires ciblés. Analysées plus dans les détails, les statistiques agrémentées du travail de terrain témoignent d'une répartition territoriale des populations favorisées inégale. Ainsi les difficultés sont plus concentrées sur l'IRIS d'Hippodrome-Lafon-Féline (17% de taux de chômage, taux de salariés précaires et de familles monoparentales le plus élevé de la commune, revenu annuel médian le plus faible etc.) alors que d'autres quartiers comme Ausone les Ecus ou encore Jean Jaurès Ravezie mais aussi la Garenne Baudin (dans une moindre mesure) présentent quelques indicateurs de précarité qui interpellent (taux de salariés précaires plus importants que dans les autres IRIS, taux de CSP – plus important, niveau de revenus médians inférieurs à la médiane de la commune etc.).

Le Bouscat, commune privilégiée économiquement comparativement au reste du département n'en présente pas moins des disparités économiques et sociales importantes.

La Métropole

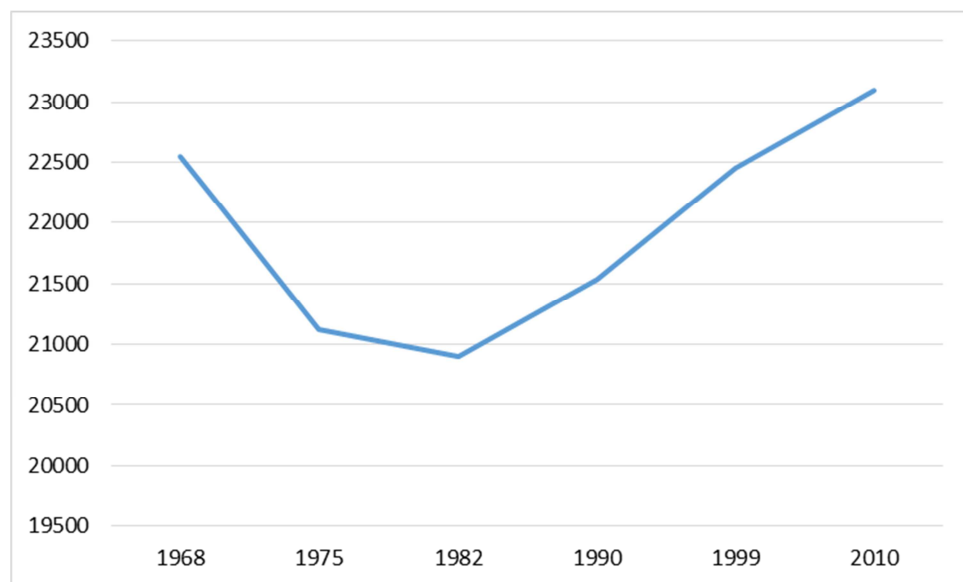


Les IRIS du Bouscat



1. Démographie : nombre d'habitants et évolutions

Evolution de la population boscataise entre 1968 et 2013 (en effectif)



Données INSEE

On observe une augmentation continue de la population boscataise depuis les années 1980 pour dépasser les 23000 habitants en 2010. Une augmentation due notamment au solde migratoire et à l'attractivité de la commune et de l'agglomération dans son ensemble. Néanmoins, la population s'est stabilisée depuis 2008, avant une très probable accélération inhérente à l'émergence de projets urbanistiques prochains.

En prenant en considération le projet de développement de la ville (importante construction de logements en prévision) et l'arrivée du Tramway au Bouscat, l'hypothèse d'une augmentation significative du taux de variation (et donc d'une augmentation plus rapide de la population que celle observée ces dix dernières années) est à prévoir.

Le taux de variation moyen annuel de la population entre 1999 et 2013 du Bouscat est un des plus faibles de la métropole (9,1%), en raison d'un faible taux de variation lié au solde naturel et au solde migratoire.

Après une phase de stabilisation de la population liée au solde naturel entre 2010 et 2012, on note une inversion de la tendance dès 2013 due au développement du territoire et l'installation de nouvelles familles. Cette hausse devrait se poursuivre dans les prochaines années.

Nombre de naissance par année

Année	Nombre de naissances
2010	260
2011	252
2012	232
2013	239
2014	272
2015	262
2016	

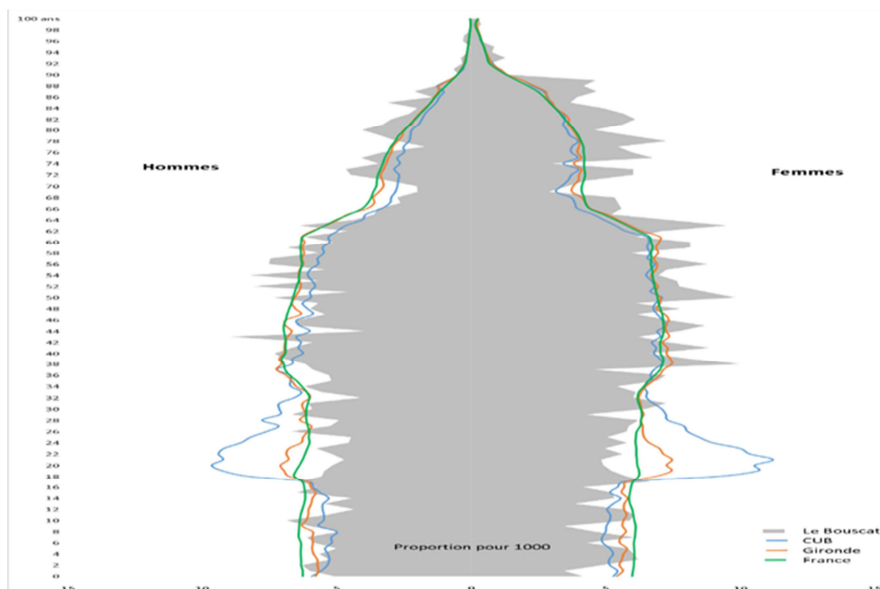
Structure de la population par âge

Répartition de la population en 2013 par classe d'âges (en %)

2013	Bouscat	BM	Gironde	France
0 à 14 ans	16%	16%	17%	18%
15 à 29 ans	15%	24%	19%	18%
30 à 44 ans	19%	20%	20%	20%
45 à 59 ans	21%	19%	20%	21%
60 à 74 ans	16%	13%	15%	15%
75 ans et plus	13%	8%	9%	9%

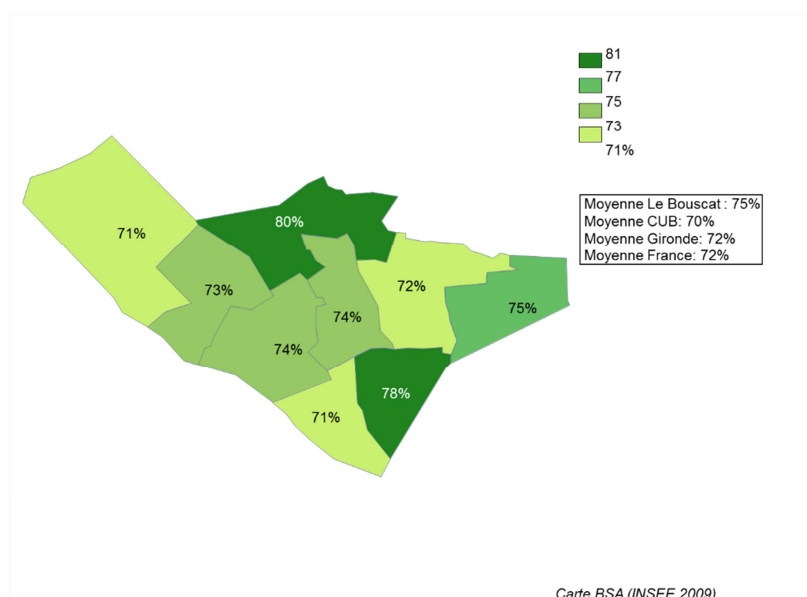
On remarque en observant le tableau ci-dessus, un taux de personnes âgées de 75 ans et plus de 4 à 5 points supérieur à ceux de la métropole, de la Gironde et de la France. A l'inverse le pourcentage de jeunes de 15 à 29 ans est inférieur de 3 points à la Gironde et à la France mais de 9 points à celui de la métropole.

Le Bouscat : Pyramide des âges en 2010



2. Données socio-économiques : Situations de l'emploi

Taux d'activité des 15 ans et plus en 2009 (en %)



On note un taux d'activité des 15 ans et plus élevé pour le Bouscat. Le taux d'activité des habitants du Bouscat est de trois points supérieur à celui de la Gironde et de la France, et de 5 points à celui de Bordeaux Métropole selon les dernières données de 2013.

Le taux de chômage des femmes est encore légèrement inférieur au Bouscat qu'ailleurs d'environ 1,5 point mais cette écart s'est très largement réduit puisqu'il était en moyenne de 4 points en 2008. Le chômage des femmes a donc plus augmenté au Bouscat durant cette période.

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle en 2013

	Le Bouscat	% Le Bouscat	%BM	%Gironde	%France
Ensemble	22945	100%	100%	100%	100%
Agriculteurs exploitants	74	0,3%	0,2%	1,1%	1,4%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1674	7,3%	5,7%	6,8%	6,1%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	5101	22,3%	18,4%	14,2%	13,5%
Professions intermédiaires	4065	17,7%	18,2%	17,2%	16,2%
Employés	2604	11,3%	13,6%	12,3%	12%

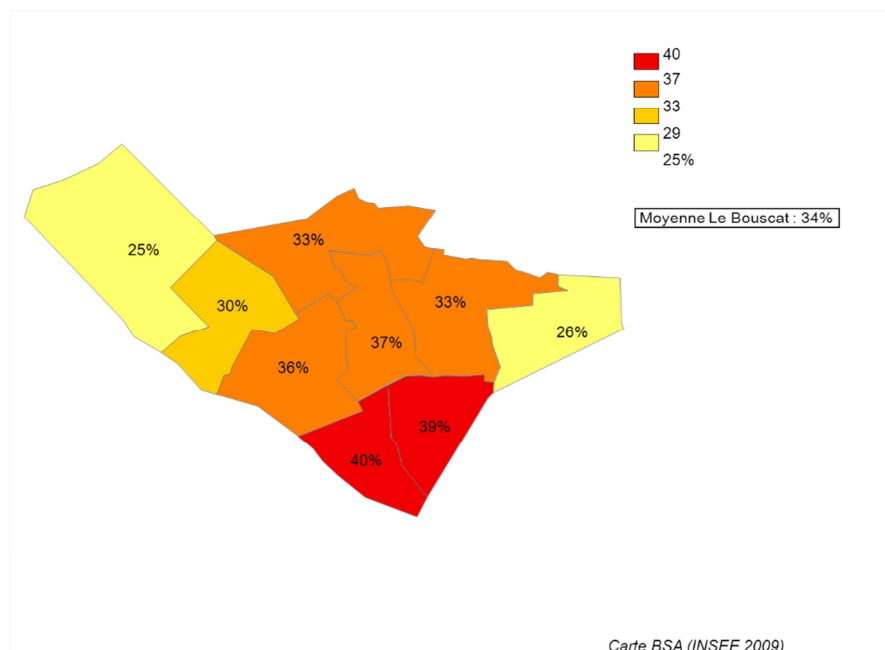
Ouvriers	2591	11,3%	14,6%	18,6%	20,8%
Retraités	5963	26%	20,6%	23,8%	24,7%
Autres personnes sans activité professionnelle	868	3,8%	8,7%	6%	5,2%

Le Bouscat présente de nombreux indicateurs d'une situation économique et sociale quelque peu protégée :

- Un taux de cadres et professions intellectuelles largement supérieur à celui de la France, de la Gironde et de Bordeaux métropole (22,3% pour le Bouscat contre environ 13,5% pour la France et la Gironde et 18% pour l'EPCI).
- A l'inverse la commune présente un taux d'employés et surtout d'ouvriers, largement inférieur aux trois niveaux de comparaison. (Environ 11% d'ouvriers pour le Bouscat, contre environ 21% pour la France, 19% pour la Gironde et 14,6% pour BM).
- Le taux de « autres personnes sans activité professionnelle » (comprenant les chômeurs n'ayant jamais travaillé et les inactifs) est aussi inférieur aux collectivités regardées.
- Néanmoins, une vigilance est à maintenir concernant les retraités qui sont proportionnellement plus nombreux que pour les autres échelons territoriaux (pratiquement 26% pour le Bouscat, contre environ 25% pour la France, 24% pour la Gironde et 21% pour la CUB). Traditionnellement c'est une population plus fragilisée même si elle dispose pour partie dans la commune d'un patrimoine économique important.

Cette situation de relative stabilité économique ne doit pas pour autant faire oublier des disparités au sein même de la commune. Comme le montrent les cartes ci-dessous, les CSP – (ouvriers, employés) sont par ailleurs concentrées sur trois IRIS en particulier : Hippodrome-Lafon-Féline, Ausone-Les-Ecus et Jean-Jaurès-Ravezie.

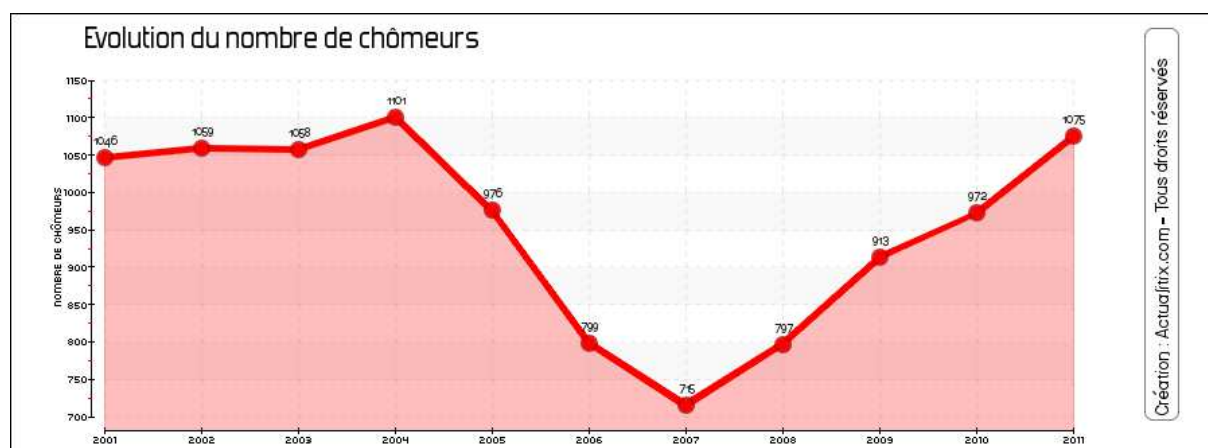
CSP + en 2009 en % (Les CSP+ regroupent les artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires)



En 2009, la carte des CSP +, (comprenant les artisans, commerçants, chefs d'entreprise, les cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que les professions intermédiaires) montrait une concentration des populations favorisées sur les IRIS de Marceau Tivoli et Barrière du Médoc. Cela est probablement toujours d'actualité.

Situation du chômage

Taux de chômage des 15-64 ans en 2011 (en %)



En augmentation constante depuis 2007, Le Bouscat présente aujourd'hui un taux de 11,6 % inférieur à celui de l'agglomération (13,7%), de la Gironde (12,9%) et de la France (13.1%). L'augmentation depuis 2008 est néanmoins comparable aux autres niveaux des collectivités.

La population des 15 ans et plus au chômage est particulièrement concentrée au niveau de l'IRIS d'Hippodrome-Lafon-Féline (17%), quartier qui condense le plus d'indicateurs de précarité.

En comparaison à Bordeaux Métropole, le Bouscat présente un taux important de foyers fiscaux imposés (mais pas parmi le plus élevés).

Tableau 1: Niveau de vie en 2013

	Le Bouscat	BM	Gironde	France
Salaire net horaire moyen en 2013 (en €)	16,3	14,2	13,7	14,3
Médiane des revenus fiscaux localisés des ménages par UC (en €)	22 481	20 150	19 452	18 749

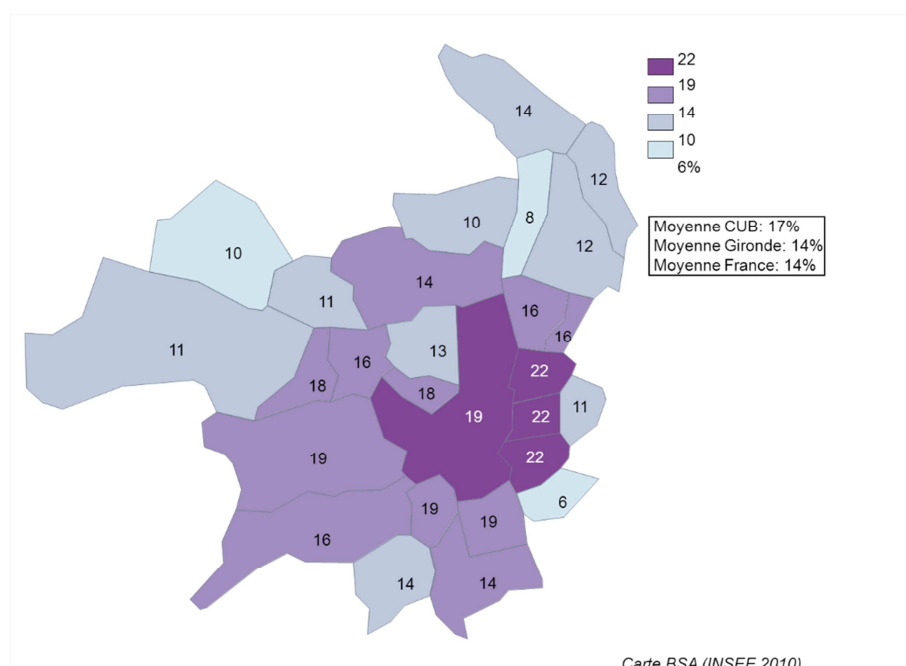
Le salaire net horaire moyen est supérieur aux trois autres niveaux de comparaison, tout comme la médiane des revenus fiscaux.

3- Situations familiales et évolutions

Structure des familles en 2016 (en %)

Composition des familles (en %)	Le Bouscat		Métropole		Gironde		France	
	1999	2016	1999	2016	1999	2016	1999	2016
Couples avec enfant(s)	42%	39%	46%	40,5%	47%	42%	49%	43%
Familles monoparentales :	17%	18%	16%	18%	13%	15%	13%	14,5%
Hommes seuls avec enfant(s)	2%	2%	2%	3%	2%	3%	2%	2,5%
Femmes seules avec enfant(s)	15%	16%	14%	15%	11%	12%	11%	12%
Couples sans enfants	41%	43%	39%	42%	40%	43%	38%	43%

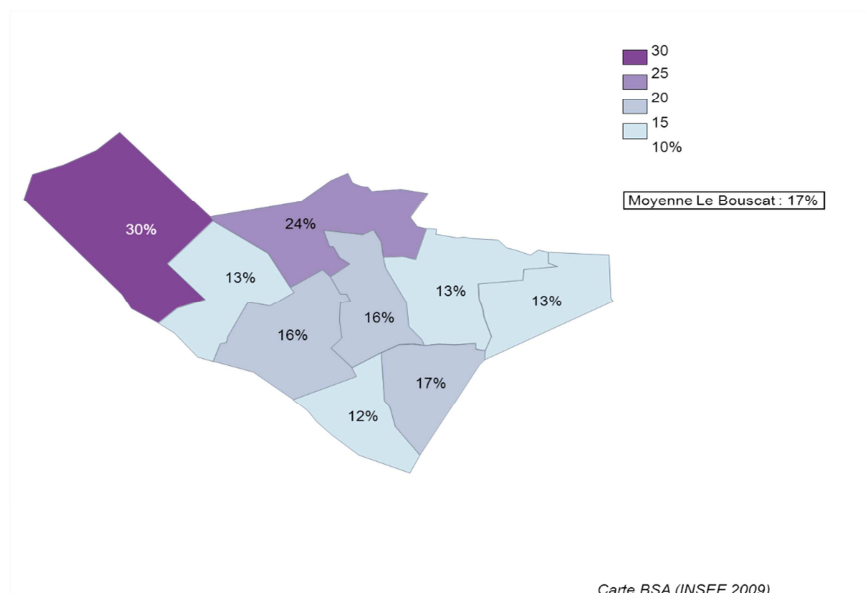
Figure 1 : Part des familles monoparentales en 2012 (en %)



La part des familles monoparentales au Bouscat est légèrement supérieure à celle de l'agglomération, mais est de 3 à 4 point supérieure à celle de la Gironde et de la France (18% pour le Bouscat, 15% pour la Gironde et 14% pour la France).

On remarque sur la carte ci-dessous que les familles monoparentales sont particulièrement regroupées sur l'IRIS de l'Hippodrome-Lafon-Féline, nouvel indicateur de précarité sur ce secteur.

Figure 2 : Part des familles monoparentales en 2009 (en %)



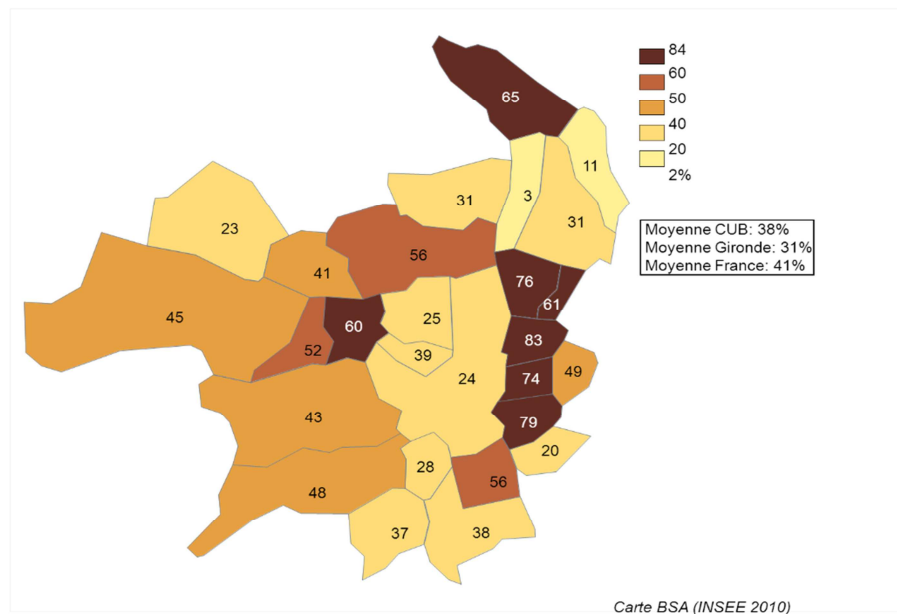
Pour ce qui concerne la population allocataire, elle était en décembre 2015 de 3897 pour 10087 personnes couvertes ce qui donne un taux de couverture de 41,8%. Les enfants couverts par la CAF étaient 4055 dont 34% de 0-5 ans, 35% de 6-11 ans et 31% de 12-17 ans.

Le nombre d'allocataires est stable depuis 2011 mais le taux de couverture est inférieur à celui de la Métropole qui est de 48%.

Parmi les allocataires, les couples avec enfants sont 40% et les familles monoparentales 32%. 19% sont des familles nombreuses avec 3 enfants au moins. Dans les familles mono parentales, 10,5% sont des familles nombreuses. 70% des enfants de 0 à 17 ont des parents actifs ou bi actifs. Les familles monoparentales sont surreprésentées dans le quartier Lafon Féline qui est le quartier avec une proportion importante de logements sociaux alors que les familles nombreuses sont plus présentes à Lafon féline et dans le secteur de la barrière du médoc. Ces deux sites connaissent pourtant le plus grand écart dans les revenus par ménage.

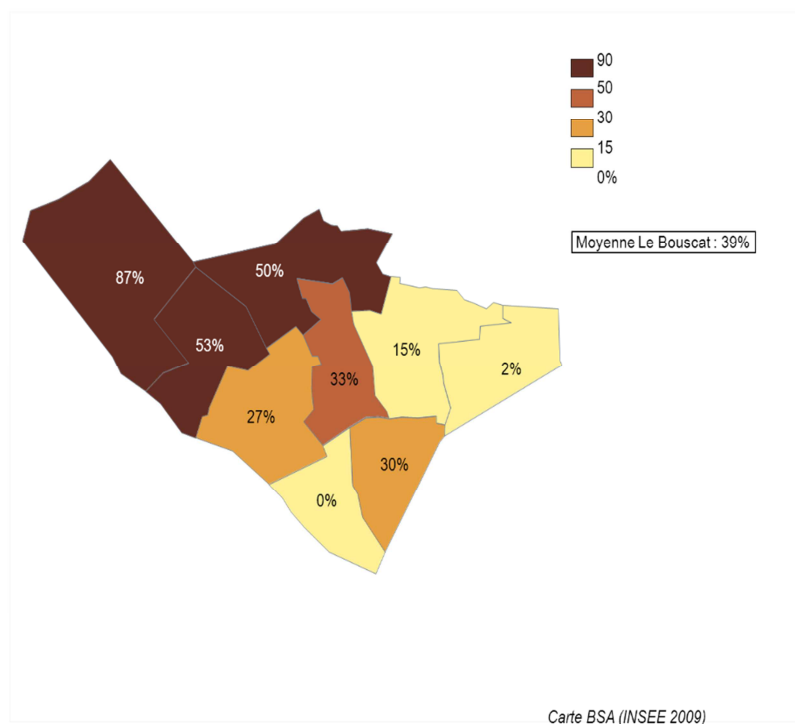
4- Logement

Figure 3 : Part des locataires en logement HLM en 2010 (en %)



La part des locataires en logement HLM de la commune du Bouscat se rapproche de la moyenne de l'agglomération, soit légèrement en dessous de la moyenne de la France (41%) et est au-dessus de la moyenne de la Gironde. Si la commune du Bouscat, ne dénote pas outre mesure dans l'ensemble de la métropole, elle fait néanmoins partie des communes ayant le moins de locataires en logement HLM. Par ailleurs, on peut remarquer qu'au niveau intercommunal, les locataires de logements HLM sont concentrés sur 8 communes. Si le Bouscat ne se démarque pas spécifiquement négativement il est à noter que la commune est inscrite dans une logique plus large d'iniquités territoriales de répartition des logements sociaux.

Figure 4 : Part des locataires en logement HLM en 2009 (en %)



L'Iris d'Hippodrome-Lafon-Félie est celui qui présente la plus forte concentration de locataires en logements HLM, suivi des Ecus et de Chêneraie-Lavigne.

La répartition des logements va sensiblement évoluer dans les prochaines années avec l'émergence de nouveaux projets d'habitats collectifs pour la plupart à la place d'anciennes concessions automobiles ou de sites industriels. La ville s'est inscrite dans le projet « 50 000 logements » initié par la Métropole.

Parmi les plus importants :

- Renault : sur l'ancienne friche, 400 logements dont 100 en résidence sénior services et presque 5000 m² de surface d'activités sont prévus dans ce programme.
- Peugeot : presque 1ha où seront construits 100 appartements avec activité économique
- l'ex gare St Louis, pourrait accueillir à terme de l'activité économique, une école supérieure, et 70 logements.
- Route du Médoc un foncier a été acquis fin 2015 par un promoteur qui devrait y bâtir à terme 80 logements dont 1/3 de logements libres, 1/3 de logements sociaux et 1/3 d'activités.
- concessionnaire Honda et Seat : un projet de construction de logements (60) et de l'activité commerciale sont envisagés.
- Parcelle ERDF Boulevard Pierre 1^{er} avec la construction de 130 appartements maximum

A terme, de nouveaux projets urbanistiques vont donc voir le jour et il est déjà possible d'évaluer à 1000 le nombre d'habitations nouvelles à échéance de 5 à 7 ans.

Pour les partenaires du territoire qui ont partagé ce diagnostic, la première caractéristique du logement au Bouscat est son coût élevé qu'il s'agisse d'accession ou de location. La ville est demandée et les gens qui y vivent y sont attachés. On constate un équilibre entre la propriété et le locatif, entre le public et le privé.

5. Equipements

9 écoles publiques sont réparties sur la commune :

5 en maternelle, Centre, Chenille verte, Ermitage, Lafon Féline et Jean Jaures.

4 en élémentaires : Centre 1 et 2, Jean Jaurès, Lafon Féline

Au total en 2016, 1670 élèves primaires sont scolarisés dans les écoles publiques bouscataises

3 écoles privées : Jeanne d'arc (sous contrat), Saint Anne (sous contrat) et Saint Georges

2 collèges publics : Ausone et Jean moulin et deux établissements privé : Saint Anne (sous contrat) et Saint Fort.

Le territoire ne compte aucun lycée dans son périmètre, les élèves sont scolarisés à Bordeaux mais à proximité du Bouscat.

La commune est également pourvue en équipements sportifs : une piscine, 3 gymnases, 2 complexes sportifs et près de 30 associations animent ces espaces. En 2012, le complexe Jehan Buhan a été complètement réhabilité offrant 1800 m² à la pratique sportive. En 2017, c'est le gymnase Jean Martial qui fera l'objet d'une opération comparable. Au-delà du soutien fort au secteur associatif, la ville développe des activités sportives à destination des enfants. Dans les écoles avec un soutien aux cours d'EPS, lors de la pause méridienne par la proposition d'activités multisports et lors des vacances en organisant un alsh vacances sportives. L'activité physique est un outil éducatif privilégié de l'action territoriale en direction des plus jeunes.

La culture est également une priorité du développement social territorial. En effet depuis un an la Source a vu le jour, c'est un lieu unique de convivialité, de sociabilité, d'insertion sociale, de loisirs et de création. Cette médiathèque développe une offre documentaire diversifiée et multi-supports.

Une école de musique dispense depuis 2004 un enseignement musical à 380 élèves par 20 enseignants à partir de 5 ans. De multiples disciplines sont accessibles et depuis 2012 des classes à horaires aménagées ont été développées pour 40 élèves du collège Jean Moulin.

Enfin la commune dispose d'un équipement de diffusion de spectacles avec l'Ermitage qui propose chaque année de nombreuses représentations pour tous les publics.

Selon les partenaires, la ville du Bouscat est qualifiée de dynamique du point de vue de l'animation de la vie locale : les ressources y sont nombreuses, les acteurs et les offres diverses avec une proximité dans les quartiers.

Fort d'une vie locale riche, la ville, accompagnée par ses partenaires institutionnels que sont le Département de la Gironde et la CAF ont initié courant 2015 une étude visant à analyser et structurer l'animation locale sur le territoire Bouscатаis en vue de définir un schéma territorial de l'animation locale.

L'étude restituée au printemps 2016 préconise une couverture complète du territoire en deux zones, pouvant être assurée par des agréments de centres sociaux associatifs. La mise en œuvre de ces préconisations a été actée par les instances de la convention territoriale globale, les conseils d'administration des associations acteurs à ce jour de l'animation locale et de la jeunesse et le conseil municipal du 12 juillet 2016. Le nouveau schéma de l'animation locale au Bouscat devrait se mettre en place durant le nouveau CEJ 2016-2019.

Les données chiffrées, ci-dessus exposées ont permis à la ville et à la CAF, lors de l'évaluation de la première convention territoriale globale (CTG) signée pour les années 2010 à 2014, de s'accorder sur les problématiques à travailler dans le nouveau contrat qu'elles convenaient de signer.

Ainsi, la nouvelle CTG, signée pour les années 2015 à 2018, porte sur quatre champs :

1. axe jeunesse : faciliter l'autonomie et la prise d'initiative des jeunes du territoire,
2. axe emploi insertion : améliorer le parcours d'insertion des personnes et des familles en situation de précarité,
3. axe logement : favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité,
4. axe animation sociale : favoriser le mieux vivre ensemble en prenant appui sur la diversité des quartiers, des publics dans un projet global.

Parallèlement, dans le cadre de sa démarche volontaire de co-construction de projets et de participation active, se sont développés et mis en place les lieux de concertation suivants :

1. les réunions publiques générales et dans les quartiers,
2. les instances de concertation : le forum de l'éducation en place depuis 2012, le conseil de vie associative en place depuis 2015, en cours de constitution : le conseil de vie économique, en réflexion le conseil de développement durable,
3. les temps de co-construction de projets ou d'engagements durables : acte 2 de l'agenda 21, Responsabilité sociétale des organisations ...

Les nouvelles orientations définies dans le second plan d'actions stratégiques 2015-2018, se structurent autour de trois axes majeurs :

1. pérenniser un service public tourné vers l'utilisateur, dans un contexte de réduction des finances publiques et de mutualisation,
2. renforcer la performance du service public,
3. moderniser les services et affirmer l'identité communale

EVALUATION DE FIN DE CONTRAT 2012 / 2015

La présente évaluation vise à analyser, sur le volet enfance et sur le volet jeunesse, au terme du CEJ 2012-2015, l'atteinte des 2 objectifs suivants :

1. Favoriser le développement et améliorer l'offre d'accueil.
2. Contribuer, par le développement d'une offre d'accueil de qualité, à l'épanouissement de l'enfant, du jeune et à leur intégration dans la société.

VOLET ENFANCE

1. Favoriser le développement et améliorer l'offre d'accueil.

Capacité d'accueil Heures	prévue 2015	réalisée 2015	écarts
Chenille verte	139 150	136 125	-3 025
Providence	137 335	136 125	-1 210
Mosaïques	80 640	76 500	-4 140
Familiale	206 800	217 330	10 530
Trotte menu	49 280	44 400	-4 880
TOTAL	613 205	610 480	-2 725

L'écart constaté à travers ces chiffres s'explique par les modulations d'agrément en crèches collectives et les modalités de calcul de la crèche familiale qui ont évolué tout au long du contrat.

Dans la réalité, en 2015 :

- La capacité d'accueil des crèches collectives est **identique** à celle prévue au contrat. Les seules variantes sont les modulations d'agrément, non prises en compte ici et le nombre de jours d'ouverture qui peut varier d'une année sur l'autre. En 2015, comme dans le contrat, **les modulations d'agrément ne sont pas prises en compte pour Providence et chenille Verte.**
- La capacité d'accueil de Mosaïques a en réalité **augmenté en 2011** du côté de l'accueil occasionnel puisqu'il ouvre désormais **36 h au lieu de 35h** par semaine.
- La crèche familiale a subi une diminution de sa capacité d'accueil réelle en 2014 et 2015 avec des départs d'assistantes maternelles que nous peinons à remplacer. L'objectif est bien de revenir à notre capacité de 94.

Le nombre de places agréées n'a pas changé. Il convient de préciser qu'une micro-crèche s'est installée apportant 10 places agréées supplémentaires sur le territoire.

Nombre de places agréées	prévue 2015	réalisée 2015	écarts
Chenille verte	55	55	0
Providence	55	55	0
Mosaïques	40	40	0
Familiale	94	94	0
Trotte menu	20	20	0
TOTAL	264	264	0

Le tableau ci-dessous montre que malgré une capacité d'accueil constante, le nombre d'heures facturées est en diminution. 2 explications :

- La diminution réelle de capacité d'accueil sur la crèche familiale représentant 88% de l'écart constaté
- La modification des modalités de facturation en juillet 2015 : facturation à la ½ heure et ajout d'une semaine déductible supplémentaire aux familles

Nombre d'heures payées	prévue 2015	réalisée 2015	écarts
Chenille verte	102 740	101 291	-1 449
Providence	100 425	99 389	-1 036
Mosaïques	60 238	61 259	1 021
Familiale	182 873	163 626	-19 247
Trotte menu	36 784	35 639	-1 145
TOTAL	483 060	461 204	-21 856

Si l'écart entre le prévisionnel et le réalisé est négatif, **l'évolution du nombre d'actes entre 2012 et 2015 est positive** dans les crèches collectives. Cela s'explique par l'amorce d'un travail important sur l'introduction du multi accueil dans les crèches, qui se poursuit largement en 2016.

Evolution du nombre d'heures payées	2012	2015	écarts
Chenille verte	98 644	101 291	2 647
Providence	100 656	99 389	-1 267
Mosaïques	57 661	61 259	3 598
Familiale	181 023	163 626	-17 397
Trotte menu	35 617	35 639	22
TOTAL	473 601	461 204	-12 397

Cette évolution est très clairement lisible à travers 2 autres indicateurs :

- L'évolution du nombre d'heures de présence : + **29 451 heures de présence** malgré la baisse de Capacité d'accueil en crèche familiale
- L'évolution du nombre d'enfants inscrits : + **61 enfants inscrits dans les EAJE à capacité d'accueil constante**

Voir tableaux ci-dessous :

Evolution du nombre d'heures présence	2012	2015	écarts
Chenille verte	74 501	86 812	12 311
Providence	78 145	86 263	8 118
Mosaïques	48 961	56 431	7 470
Familiale	145 461	142 264	-3 197
Trotte menu	30 890	35 639	4 749
TOTAL	377 958	407 409	29 451

Evolution du nombre d'enfants inscrits	2012	2015	écarts
Chenille verte	88	92	4
Providence	85	97	12
Mosaïques	160	191	31
Familiale	137	149	12
Trotte menu	35	37	2
TOTAL	505	566	61

Il apparaît que le taux d'occupation financier a légèrement diminué. Encore une fois, il convient de rappeler que la capacité d'accueil ne tient pas compte des modulations d'agrément pour 2 structures collectives et que les modalités de calcul de la capacité d'accueil sur le Service d'Accueil Familial (SAF) a également évolué.

	cible	réel
capacité d'accueil totale	613 205	610 480
nombre d'actes réalisés	483 060	461 204
taux d'occupation financier	79%	76%

L'évolution du prix de revient a plusieurs explications :

- La création de 2 postes d'EJE (1 à la chenille Verte + 1 à la Providence)
- L'intégration des intervenants extérieurs dans les charges à partir de 2013 (psychologue, médecin, intervenants musicaux...)
- L'intégration et la répartition des 2 postes de secrétaires dans les charges

prix de revient	prévu	réalisé	écarts
Chenille verte	6,89 €	8,71 €	1,82 €
Providence	6,45 €	8,69 €	2,24 €
Mosaïques	8,30 €	9,56 €	1,26 €
Familiale	6,60 €	9,18 €	2,58 €
Trotte menu	7,22 €	9,88 €	2,66 €

2. Contribuer par le développement d'une offre de qualité à l'épanouissement des enfants et des familles

Rappel des pistes d'amélioration inscrites dans le CEJ 2012/2015 :

Pistes d'améliorations inscrites au contrat	Evaluation
Meilleure prise en compte des demandes et des besoins réels des familles	La réflexion engagée en 2014 autour de la PSU et les actions mise en œuvre dès juillet 2015 ont permis une prise de conscience. Nous proposons désormais aux familles des contrats qui correspondent à leurs besoins réels. Cette souplesse permet de répondre à de plus nombreuses familles.
Création de places à 4 jours (demande croissante)	En répondant à la demande des familles, en diversifiant notre offre, nous avons dépassé l'objectif de créer des places de 4 jours. Désormais, dans toutes les crèches collectives, nous offrons la possibilité de 1,2,3,4 ou 5 jours. + de l'occasionnel.
Permettre l'accueil en urgence	Malgré une absence de procédure particulière, nous avons toujours répondu aux besoins d'accueil d'urgence des familles, nous appuyant notamment sur la crèche familiale (agrément de replacements) et l'accueil occasionnel.
Revoir le fonctionnement de la halte-garderie pour mieux accompagner les familles qui reprennent une activité / en insertion	En 2011, le règlement de fonctionnement a été modifié par voie d'avenant. Les horaires de la halte-garderie ont été modifiés. A moyens humains constants, elle est ouverte 4 jours au lieu de 5, ouvre 36 heures par semaine au lieu de 35h. Fermée le mercredi, elle ne ferme plus en milieu de journée et propose une plus grande amplitude journalière. Cela a permis à plusieurs familles en recherche d'emploi ou de stages de passer d'un accueil occasionnel à un accueil régulier sans changer de structure. Evaluation très positive.
Continuer la logique de promotion de la crèche familiale	Grâce à la mise en œuvre de l'OAPE, les familles se tournent spontanément vers le SAF.
La prise en compte du LAEP dans le nouveau CEJ	La fréquentation du LAEP est exponentielle, un nouveau développement est prévu en 2017. Le LAEP s'inscrit pleinement dans l'offre d'accueil, repéré par les partenaires, les directrices, les familles sont très facilement orientées et elles répondent présentes.
Développer l'information sur l'offre d'accueil petite enfance	La mise en place de l'OAPE a largement contribué à une meilleure connaissance et compréhension des familles sur l'offre d'accueil petite enfance. Des espaces de rencontres individuels et collectifs sont proposés pour répondre aux questions des familles.
L'accueil des enfants avec handicap	2012 : 0 enfants bénéficiaires de l'AEH 2013 : 1 enfant 2014 : 8 enfants 2015 : 13 dont 12 enfants bénéficiaires de l'AEH

VOLET JEUNESSE

Éléments synthétiques caractéristiques de l'offre sur le territoire

Nombre total de places conventionnées par la Caf sur le territoire	2007
Prix moyen de revient à l'acte sur le territoire	3,40€
Taux moyen d'occupation des équipements	62,42
Coût total de fonctionnement sur le territoire	1 182 635,99
Montant restant à la charge du territoire	649 267,16

1. Favoriser le développement et améliorer l'offre d'accueil, les accueils de loisirs :

Critères et indicateurs	Résultats initialement prévus au C.E.J.	Résultats obtenus au terme du C.E.J.	Ecart et commentaires éventuels
Capacité d'accueil :	343 618	556 349	La réforme des rythmes scolaires a conduit à développer les accueils périscolaires maternels
Nombre total de places conventionnées	721	2007	
Prix de revient plafond Cnaf :	4,63	3,40	Le prix par actes des accueils périscolaires est moindre que celui des alsh en raison d'une réglementation différente
% d'équipements sous le plafond			
Taux d'occupation cible C.E.J. :	88,36	62,40	La démultiplication des accueils a conduit à une moindre fréquentation
% d'équipements sous le taux cible (60%)			
Politique tarifaire :	forfaitaire	Quotient familial	Tarification repensée pour une meilleure adaptation aux capacités financières des familles
% d'équipements appliquant une tarification modulée			
Attractivité de l'offre :			Chaque projet éducatif est différencié au regard de la population accueillie
% d'équipements proposant une diversité d'activité selon les âges			

L'offre d'accueil s'est particulièrement étoffée lors du précédent CEJ notamment sous l'effet de la réforme des rythmes scolaires. La ville du Bouscat et les partenaires ont rédigé un Projet Educatif de Territoire (PEDT) qui a validé une organisation nouvelle du temps périscolaire.

Concrètement, cela s'est traduit par une augmentation de 62% de la capacité d'accueil par rapport à ce qui était prévu lors de la précédente contractualisation du CEJ.

Les familles disposent depuis de nouveaux modes d'activités en fin de temps scolaire.

Pour les élémentaires, le choix s'est porté sur deux créneaux hebdomadaires d'une heure trente qui permettent de développer des contenus pédagogiques de qualité. L'esprit de ces temps n'est pas de surcharger la journée d'apprentissage des enfants mais de proposer des contenus aboutis dans une dynamique d'ouverture, de découverte et d'épanouissement. Des activités culturelles, sportives et citoyennes sont animées par des intervenants spécialisés ou des animateurs de la collectivité. Une étude menée par nos équipes à l'issue de ces nouveaux temps éducatifs municipaux (TEM) a par ailleurs démontré la forte adhésion des enfants aux propositions formulées.

Pour les maternels, le choix s'est porté sur 4 temps hebdomadaires de 45 minutes. Cette adaptation a été voulue pour favoriser des temps plus courts, moins fatigants. Y sont développés des moments d'éveil, de découverte mais aussi une prise en compte des rythmes des enfants.

La politique tarifaire a été intégralement repensée par une refonte de la tarification des services proposés aux familles, avec 9 quotients de revenus, octroyant un droit d'accès aux services en fonction des revenus et de la composition des familles, sans demande sociale spécifique. Cela s'est fait dans le but de permettre au plus grand nombre de bénéficier des activités. Il y a également une participation aux frais de garderie à la présence réelle (matin, soir, journée), (antérieurement au forfait) et une participation forfaitaire annuelle pour les TEM.

2. Contribuer par le développement d'une offre de qualité à l'épanouissement des jeunes et à leur intégration dans la société :

Les projets pédagogiques de l'ensemble des structures prennent en compte les besoins psycho-sociaux des enfants selon les tranches d'âges accueillies.

Les équipes ont une attention particulière pour le respect des rythmes des plus jeunes, des temps de repos adaptés sont réfléchis pour permettre un développement respectueux des enfants. L'accès à l'autonomie et l'épanouissement sont les priorités éducatives poursuivies et l'ensemble des activités proposé tend à la satisfaction de ces objectifs. La vie en groupe et le respect des règles de la collectivité sont également valorisés pour permettre l'accompagnement d'enfants socialisés.

A partir de 6 ans, des contenus citoyens sont développés, la prise en considération d'autrui dans sa globalité ainsi que de l'environnement proche sont conscientisés. C'est ainsi que des animations sur le

handicap, l'environnement, le développement durable permettent aux enfants de se considérer comme appartenant à une société.

L'aspect ludique est évidemment au cœur des pratiques d'animation à tout âge quelle que soit la thématique choisie. Les accueils de loisirs sont avant tout des moments de partage, de plaisirs collectifs et d'épanouissements individuels.

Pour les plus âgés qui fréquentent l'accueil de loisirs des écus, nous fonctionnons différemment, l'adolescent est en mesure d'agir dans les décisions qui le concerne. Les activités ou thématiques font l'objet d'un choix ou d'un débat dans lesquels le jeune est un acteur. L'information et la décision sont accompagnées, c'est aussi un apprentissage d'une citoyenneté active par la valorisation de la participation individuelle aux choix collectifs.

L'intégration dans la société de tous les enfants passe aussi par l'accueil d'enfants porteurs de handicap dans les structures municipales (périscolaires, TEM, ALSH, restauration scolaire). Le recrutement de personnels plus spécialisés, au-delà des taux d'encadrement et la mise en conformité des locaux, ayant justifié l'aide du fonds public et territoire.

L'OFFRE A DESTINATION

DES ENFANTS ET DES JEUNES SUR LE TERRITOIRE

Description et analyse

VOLET PETITE ENFANCE

1. Une offre d'accueil adaptée aux besoins actuels sur le plan quantitatif

- Le territoire du Bouscat compte **719 enfants de 0 à 2 ans révolus**. (source CAF, décembre 2015).
- La CAF estime à **286** le nombre d'enfants avec une besoin potentiel d'accueil régulier temps plein ou temps partiel. (enfants non couverts par la PAJE avec aucun parent inactif et enfants couverts uniquement par COLCA taux partiel / congé parental à temps partiel)
- Le territoire offre **254 places d'accueil collectif régulier** (dont 10 privées).

Structures collectives	Nombre de places	Nombre d'enfants inscrits (au 31/07/16)	Sous le « seuil de pauvreté »	AEH
MULTI-ACCUEIL (régulier) La Chenille Verte	55	66	14	1
MULTI-ACCUEIL Régulier Les Mosaïques	20	34	7	2
MULTI-ACCUEIL occasionnel Les Mosaïques	20	89	31	1
LE MULTI-ACCUEIL (Régulier) La Providence	55	65	11	1
LA CRECHE FAMILIALE	94	100	26	1
LE MULTI-ACCUEIL associatif (Régulier et occasionnel) Trotte Menu	20	25	2	0
TOTAL	264	376	91	6

L'offre d'accueil privée (hors PSEJ)

- Le Bouscat compte **99 assistantes maternelles** en activité (source CAF 2014) offrant environ 250 places d'accueil individuel.
- **222 enfants** sont accueillis chez une assistante maternelle du particulier employeur. (source CAF 2015). Ils sont couverts par la PAJE au titre du complément Libre choix mode de garde.
- Une micro-crèche privée s'est installée en 2015, offrant **10 places d'accueil collectif supplémentaire sur le territoire et accueillant 15 enfants (2016)**.

Couverture globale des besoins

Décembre 2015 :

- **Capacité générale d'accueil collectif¹** (crèche familiale comprise) : 38 places pour 100 enfants
- **Capacité générale d'accueil individuel²** : 34.7 places pour 100 enfants
- **Capacité générale d'accueil globale³** (individuel + collectif) : 72.9 places pour 100 enfants
- **Taux d'accueil collectif⁴** (régulier et occasionnel ; crèche familiale comprise) : 54.4 % des enfants entre 0-3 ans sont inscrits dans un EAJE de la commune
- **Taux d'accueil individuel⁵** : 30.9% des enfants sont accueilli chez une AM
- **Taux d'accueil potentiel⁶** : 85.3% des enfants entre 0 et 3 ans de la commune bénéficient d'un mode d'accueil collectif ou individuel. (fourchette taux attendu : 60-70%)

¹ rapport entre le nombre de places offertes en structures collectives et familiales et la population de référence (les 0-2 ans révolus)

² rapport entre le nombre de places offertes chez les assistantes maternelles agréées et la population de référence

³ rapport entre le nombre total de places offertes (ampe+ collectf) et la population de référence

⁴ rapport entre le nombre d'enfants inscrits en accueil collectif et la population de référence

⁵ rapport entre le nombre d'enfants accueillis chez une assistante maternelle et la population de référence

⁶ Rapport entre le nombre total d'enfants accueillis en structure ou chez une ass.maternelle et la population de référence.

La capacité générale d'accueil collectif est largement supérieure à la moyenne nationale. En France, le nombre de places agréées en EAJE pour les 0-3 ans est de 15,8 places pour 100 enfants⁷. Environ 14,1 places sont le fait de l'accueil collectif et 1,7 celui de l'accueil familial⁸. Sur le plan général et théorique, on peut donc considérer que le Bouscat dépasse de 16 places cette moyenne.

La capacité générale d'accueil individuel, à hauteur de 34.7 places pour cent enfants est également supérieure à la moyenne nationale (30,5 places pour 100 enfants⁹). La création de la micro-crèche en 2015, ajouté à ce fort taux de couverture, est à risque de générer une précarisation du métier d'assistante maternelle sur le territoire et une difficulté à trouver du travail.

Au final, le taux d'accueil potentiel (qui prend en compte l'offre individuelle et collective) est de 85,3%, taux très positif répondant de manière globale et théorique au besoin actuel. Néanmoins nous attirons l'attention sur l'évolution extrêmement rapide des besoins inhérents à l'accueil petite enfance. Il sera donc nécessaire de les réévaluer progressivement pour prendre en compte les évolutions d'une commune en mouvement.

Pour près d'un quart (24.2%) des enfants accueillis, le tarif est inférieur à 1€/heure, ce qui signifie pour la CAF qu'ils sont bénéficiaires des minimas sociaux. Il est clair que les EAJE publics sont accessibles à tous, ce qui n'est pas vrai dans les EAJE privé (micro-crèche) ou chez les assistants maternels du particulier employeur avec un tarif horaire moyen entre 3.5 et 3.80€/heure.

2. Une offre qualitative à adapter constamment aux besoins

Horaires décalés / atypiques : L'absence d'offre dans les EAJE génère une « non demande ». Les familles concernées ne se tournent pas vers le service petite enfance. Elles sont généralement orientées vers le RAM qui leur permettra d'identifier les AM acceptant ces horaires. L'animatrice pourra également leur présenter toute l'offre d'accueil à domicile et les aides auxquelles elles peuvent prétendre.

A noter qu'en 2015, une micro-crèche associée à un organisme d'aide à domicile, s'est installée sur la commune avec le projet de répondre à ce besoin.

Le projet de création d'un multiaccueil collectif et familial, dont l'ouverture est prévue en septembre 2019, prend en compte cette problématique.

⁷ Source INSEE-CNAF, observatoire national de la petite enfance. *L'Accueil de jeunes enfants en 2012*

⁸ Source INSEE-CNAF, observatoire national de la petite enfance *L'Accueil de jeunes enfants en 2012*

⁹ En 2011, on estime ainsi que le nombre de places proposées à des enfants de moins de 3 ans par les assistant(e)s maternel(le)s souhaitant être directement employé(e)s par les parents s'élève à 730 800 en métropole et à 4600 dans les départements d'outre-mer. Si l'on rapporte cette offre au nombre d'enfants de moins de 3 ans, on obtient une moyenne de 30,5 places potentielles pour 100 enfants de moins de 3 ans (et 31,4 places pour la France métropolitaine) (cf. étude de besoins – Cabinet BSA - 2012)

Accueil d'enfants en situation de handicap : ces familles sont de plus en plus orientées vers les structures d'accueil collectif qui travaillent sur ce projet depuis quelques années (via notamment la cellule ressources handicap du Conseil Départemental avec qui nous travaillons étroitement). Les EAJE municipaux accueillent régulièrement des enfants en situation de handicap. En 2015, une quinzaine d'enfants ont été accueillis. Un partenariat se développe avec le CRA (Centre Régional Autisme), une première formation a été dispensée à l'ensemble du personnel en août 2016. Le service petite enfance a répondu à l'appel à projet « Publics et territoires » et a obtenu une subvention qui permettra de développer davantage ces accueils qualitativement.

L'Accueil d'urgence : une famille avec un besoin d'accueil en urgence sera orientée vers le service petite enfance. La coordinatrice étudie et gère ces demandes en s'appuyant sur la connaissance qu'elle a des possibilités existantes dans les crèches et qui interpellera le RAM si besoin. Le SAF est souvent en première ligne pour ces accueils ponctuels et permet régulièrement de répondre aux besoins.

Une évolution significative du fonctionnement des EAJE.

Dès 2013, un important chantier a été lancé sur le service petite enfance, celui de la PSU. Mieux répondre aux besoins des familles en faisant évoluer notre offre d'accueil existante vers davantage de multi accueil et en repensant nos modalités de facturation.

Mesures prises entre 2013 et 2015 :

- Intégration de Trotte Menu dans l'OAPE / guichet Unique
- Fourniture des couches dans toutes les structures (2013)
- Facturation sur 11 mois maximum (structures municipales)
- Facturation à la ½ heure (structures municipales)
- Déduction d'une semaine supplémentaire pour les familles
- Développement de l'accueil à temps partiel + occasionnel dans les crèches

GAINS OBSERVES	LIMITES / DIFFICULTES RENCONTREES
<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre d'enfants accueillis - Les parents, moins contraints, apprécient la souplesse - Se sentent « moins floués » en payant au plus près de ce qu'ils consomment réellement - Relation plus apaisée, moins de conflits - Les enfants ayant de + petits contrats subissent moins la collectivité - Sentiment que les enfants vont mieux, moins de stress 	<ul style="list-style-type: none"> - Beaucoup de changements de contrats - Demande + de stabilité dans les équipes du fait de l'augmentation de l'activité - L'augmentation de l'offre entraîne une augmentation de la demande / vigilance / intérêt de l'enfant - La part « gestionnaire » prend de + en + de place et peut générer du stress

<ul style="list-style-type: none"> - La semaine sup : les enfants ont + de vacances et ça se sent / bénéfique aussi pour le personnel - La facturation à la ½ h : bénéfique pour les familles de la HG car + proche du besoin - Le personnel est très impliqué (HG), rappelle des familles dès qu'une place se libère 	
--	--

3. Un ram pleinement inscrit dans l'offre d'accueil petite enfance du territoire

La place occupée par le RAM dans la politique petite enfance du Bouscat est conforme au projet de fonctionnement, pleinement inscrite dans l'OAPE. En septembre 2015, le rôle du RAM dans l'OAPE s'est encore renforcé dans la mesure où l'animatrice procède systématiquement à la pré-inscription de toutes les familles recherchant un mode d'accueil en cours d'année scolaire (entre novembre et juillet). Les familles sont reçues au RAM, découvrant ainsi son offre de service de façon précoce, compte tenu des difficultés d'entrer en collectivité en cours d'année, elles reçoivent en même temps la liste des assistantes maternelle et une information complète et adaptée à leur problématique.

L'implantation du RAM étant géographiquement décentrée sur le territoire, nous avons pris en compte, dès l'écriture du projet, la nécessité de délocaliser son activité pour améliorer son accessibilité.

Le RAM continue donc à proposer des Temps d'Accueil Collectifs sur 3 sites de la ville conformément au projet :

- les mardis et vendredis matins, à l'adresse administrative du RAM, 8 rue Condorcet
- le mercredi matin, en centre ville, dans les locaux du Multi Accueil Occasionnel,
- le jeudi matin, un accueil libre est proposé depuis octobre 2014. C'est une mise à disposition du lieu, auto géré par les assistantes maternelles
- 1 fois par mois, un Temps d'Accueil Collectif est proposé dans les locaux de l'ALSH 3-6 ans (Parc de la Chêneiraie)

L'implantation actuelle du RAM avec ses activités délocalisées sur 3 sites reste pertinente, avec néanmoins une absence de couverture sur la partie nord du territoire (quartier Hippodrome - Champs de Courses – Lyautey).

[Le RAM et les familles.](#)

Le nombre de familles ayant bénéficié de l'offre de service RAM (300 en 2014) par rapport au nombre de familles employeurs (200 en 2014) indique que le RAM est majoritairement utilisé en amont d'une contractualisation, pour la recherche d'un mode d'accueil.

En effet, du côté des parents, le RAM semble clairement identifié comme un lieu d'aide à la recherche d'un mode d'accueil. Dès lors qu'ils ont trouvé un mode d'accueil, une minorité de parents reviennent vers le RAM, cela peut être à l'occasion d'une rupture de contrat ou toute autre question relative au contrat.

Le RAM et les professionnels.

Les actions collectives réservées aux professionnels (en soirée) ont touché **30 AM différents** en 2014, soit 30,3% des AM en activité du territoire.

Une dynamique de groupe s'est installée au travers de ces rencontres régulières proposées par le RAM, générant une demande grandissante des professionnels, à laquelle il n'est pas toujours possible de répondre. L'animatrice peut observer une certaine évolution des pratiques professionnelles chez certains assistants maternels qui participent régulièrement à ces temps d'échanges, nous commençons à observer une réelle professionnalisation des pratiques.

62 AM différents ont participé à au moins un temps d'éveil avec les enfants, soit presque **63% des AM** en activité. 14 parents sont venus participer à au moins une séance.

Cette forte fréquentation s'explique par :

- les efforts de délocalisation du RAM sur l'ensemble du territoire
- la qualité des animations proposées
- la dynamique de groupe qui s'est peu à peu installée parmi les AM
- la souplesse / l'autonomie des AM pour les inscriptions (via doodle)

Cette forte fréquentation des activités proposées par le RAM a un effet direct sur la promotion de ce mode d'accueil auprès des familles. Nous pouvons communiquer à la fois sur cette offre très variée et sur cette forte fréquentation par les AM auprès des parents (soirées OAPE, pré-inscriptions), ce qui rassure les parents et participe de la valorisation de l'accueil individuel.

Par leur participation à l'animation locale (Villa Jeux, après-midi des tous petits, soirées OAPE, Semaine Petite Enfance ...), les AM sont visibles sur le territoire, elles se montrent impliquées, forces de propositions d'animation, dynamiques... ce qui – également- valorise leur action et le mode d'accueil qu'elles proposent.

En 2014, l'animatrice du RAM a été sollicitée par **14 futures candidates à l'agrément** venues chercher des renseignements sur le métier d'assistantes maternelles. Certaines d'entre elles reprennent rendez-vous avec l'animatrice du RAM après l'obtention de leur agrément afin de connaître les modalités de fonctionnement des temps d'accueil collectif du RAM.

2 parents employeurs d'une garde à domicile ont pris contact avec le RAM afin de connaître les modalités de fonctionnement des temps d'accueil collectif.

Le RAM a accueilli une garde à domicile le mercredi matin sur le temps d'accueil collectif du RAM délocalisé en centre ville. Depuis septembre, il accueille une nouvelle garde à domicile sur les temps d'accueil au RAM, rue Condorcet.

La mixité du public de professionnelles n'a pas entraîné de gêne au niveau des assistantes maternelles.

Quelles perspectives pour le RAM ?

Pour l'heure, il n'est pas prévu d'augmenter la capacité d'accueil du RAM. Néanmoins, nous observons que la demande est grandissante de la part des professionnels comme des familles, que la charge de travail de l'animatrice augmente et nous sommes amenés à analyser finement l'ensemble des tâches de l'animatrice afin de recentrer sur certaines missions et de contenir le développement du RAM.

4. Le Lieu d'Accueil Parents-Enfant : une fréquentation en forte augmentation

	2014 Année complète	2015 Année complète	2016 (au 30 juin) Année incomplète
Nombre de présence / enfant	124	124	243
Nombre de séances	33	35	21
Nbre moyen d'enfant / séance	3.8	3.5	11.5
Nombre de présences parents	-	98	175
Nombre moyen de parent / séance	-	2.8	8.3
Nouvelles familles	-	10	27

La fréquentation du LAPE a énormément augmenté en 2016, accueillant **27 nouvelles familles** et en **multipliant par 3 le nombre d'enfants et de parents par séance**. Nous expliquons cela par plusieurs facteurs :

- La qualité et la stabilité du projet et de l'équipe d'accueillantes. (« le bouche à oreille »)
- La qualité du réseau professionnel local
- Le déménagement : le LAPE s'est installé dans les locaux du RAM et de la crèche familiale en alternance, ce qui a eu un effet direct sur la fréquentation.

Le profil des parents fréquentant le LAPE sont essentiellement :

- Des mères qui ne travaillent pas : congé parental, suivi de conjoint, absence de réseau amical ou familial, en recherche d'emploi et de relations sociales
- Des familles nouvellement arrivées sur la commune
- Des mères en attente d'une place à la halte-garderie ou en crèche

Les besoins (explicites ou implicites) repérés :

- Recherche de lien social : rencontrer d'autres adultes
- Sortir de la maison avec les enfants / rompre l'isolement
- Besoin de « souffler », de médiatiser la relation avec leur enfant
- Partager des questions de parents
- Avoir un lieu adapté pour leur enfant (jeux, jouets, espaces, copains...)
- Préparer la séparation

Du fait que les accueillantes sont issues des EAJE de la ville, nous avons noté, dès l'ouverture de cet espace, des bénéfices indirects sur le service petite enfance :

- Une évolution positive de la posture professionnelle dans les crèches et une amélioration des relations parents/professionnels
- Un espace où peut facilement émerger une dynamique de projet, avec des parents disponibles et prêts à s'investir dans des actions transversales

Un développement du LAEP semble indispensable. Dans un premier temps, nous envisageons d'ouvrir sur les périodes de vacances scolaires afin d'assurer une continuité sur l'année. Dans un second temps, nous interrogerons la pertinence d'ouvrir une deuxième demi-journée par semaine.

[De nécessaires développements](#)

En 2013, la ville a commandité une étude de besoins en matière d'accueil petite enfance sur la commune du Bouscat. Cette analyse de besoins, conduite par le cabinet de sociologie BSA (Bureau de Sociologie Appliquée), situé 34 rue Saint François à Bordeaux, a confirmé deux nécessités :

- Le remplacement de l'actuelle crèche La Providence, construite en 1957, par un équipement répondant aux normes actuelles en termes de sécurité, de santé environnementale et de qualité d'accueil,
- L'augmentation de la capacité d'accueil par la création de 15 berceaux pour anticiper l'arrivée de nouvelles familles sur le territoire dans les prochaines années.

Un projet est actuellement travaillé par les services, en lien avec les partenaires. Il s'agit d'un multia-accueil collectif et familial de 70 berceaux qui sera implanté sur le quartier Jean-Jaurès Godard.

Par ailleurs, la forte fréquentation du LAPE conduit la Ville à prévoir un premier développement en 2017, en ouvrant sur les périodes de vacances scolaires.

Une offre jeunesse adaptée aux besoins d'aujourd'hui

1. Les accueils de loisirs municipaux

Selon les statistiques fournies par la CAF au 31 décembre 2015, il y aurait 3130 enfants et jeunes entre 4 et 17 ans couverts par la Caisse d'allocation Familiale au Bouscat. La ville du Bouscat propose 277 places en accueil de loisirs sans hébergement aux familles plus 48 pour les vacances sportives qui fonctionnent également en ALSH mais uniquement 8 semaines par an.

La ville a fait le choix de se concentrer principalement sur les 3-12 ans, laissant au secteur associatif la priorité des plus grands. En cours de contrat néanmoins, les associations l'ABCDEFG et Ricochet ont étoffé leurs offres en direction des 6-11 ans et développés de nouveaux accueils de loisirs.

Les élus ont souhaité répartir l'offre selon le territoire et selon l'âge des enfants accueillis. Ainsi 2 grandes structures sont opérationnelles à l'est et à l'ouest de la commune et accueillent les 3-6 et les 6-11ans.

Les 11-13 ans disposent de propositions indépendantes au regard des aspirations et besoins de cette classe d'âge.

La prise en considération de la parole des acteurs du territoire nous laisse à penser que la proposition actuelle est cohérente au regard des attentes et besoins de la population : *« la ville du Bouscat est qualifiée de dynamique du point de vue de l'animation de la vie locale : les ressources y sont nombreuses, les acteurs et les offres diverses, avec une proximité dans les quartiers(...). La ville du Bouscat est décrite comme ouverte et dans la co-construction »*

ALSH 3-6 ans

	ALSH La Chêneraie 3-6 ans
Type Accueil	Accueil de loisirs petites vacances et été
Nb places déclarées	90
Localisation équipements	73 avenue du président Kennedy
Taux d'occupation moyen	0,63
Emplois concernés	5,6 ETP
Prix de revient €/ acte ouvrant droit	6,18
Fonctionnement et amplitudes horaires	7h30-18h30 chaque jour de vacances scolaires

Cet accueil de loisirs dédié aux plus jeunes bénéficie d'une offre spécifique et adaptée aux rythmes des enfants. Il se situe au cœur d'un parc et permet aux animateurs de développer un projet pédagogique axé sur l'épanouissement, l'accès à l'autonomie.

Le taux de remplissage et la fréquentation stable nous conduisent à envisager de maintenir l'offre en l'état sans présager de mutation profonde.

Chaque période, une rencontre est organisée avec les parents afin de recueillir leurs sentiments et le cas échéant de réadapter notre proposition.

A partir de 6 ans

Les enfants sont accueillis selon leur lieu de résidence. Les projets pédagogiques mettent l'accent sur le rêve et l'imagination. Des animations en lien avec la découverte, l'environnement ou la sensibilisation au handicap sont travaillées.

	ALSH - APS La Chêneraie 6-9 ans	ALSH – APS Jean Jaurès 3-12 ans
Type Accueil	Accueil de loisirs petites vacances et été APS mercredis	
Nb places déclarées	108	144
Localisation équipements	73 ave du président kennedy	2 rue Edouard branly
Taux d'occupation moyen	0,85	0,56
Emplois concernés	5,67 ETP	4,7 ETP
Prix de revient €/ acte ouvrant droit	4,61 €/h	4,58 €/h
Fonctionnement et amplitudes horaires	7h30-18h30 chaque jour de vacances scolaires Mercredi : 11h30 à 18h30	

Les structures sont relativement bien fréquentées sans pour autant atteindre des taux qui nous conduisent à envisager un développement de l'offre.

Depuis 2012, un accueil de loisirs est ouvert à l'école Jean Jaurès. Ce choix a été fait pour limiter les effectifs à la chêneraie et privilégier des groupes permettant à chacun d'être pris en compte. La proximité a été un autre facteur de décision pour limiter les temps de transports des enfants et les accueillir au plus près de leur lieu d'habitation.

Les écus à partir de 10 ans

Il se caractérise par la diversité des activités proposées. Dans cette tranche d'âge, le projet pédagogique est orienté vers le respect de soi, des autres, de la vie en groupe et des règles qu'elle implique.

	ALSH - APS Ecus	
Type Accueil	Accueil de loisirs petites vacances et été APS mercredis	
Nb places déclarées	35	
Localisation équipements	84 rue des Ecus	
Taux d'occupation moyen	0,78	
Emplois concernés	2,9 ETP	
Prix de revient €/ acte ouvrant droit	5,47 €/h	
Fonctionnement et amplitudes horaires	7h30-18h30 chaque jour de vacances scolaires Mercredi : 11h30 à 18h30	

Développée dans un esprit parfaitement autonome, cette proposition permet aux adolescents de vivre des temps sociaux dans un cadre spécifique qu'ils peuvent investir et s'approprier. Les besoins d'autonomie et d'indépendance sont ainsi satisfaits dans un lieu convivial qui permet l'accompagnement d'adultes bienveillants.

Les Vacances Sportives

C'est un alsh qui vise à favoriser la pratique sportive pour toutes les valeurs éducatives qu'elle recèle. Outre les bienfaits pour la santé physique et l'aspect ludique, c'est un outil privilégié de respect, de tolérance et de vivre ensemble. La ville est soutenue dans cette initiative par le Conseil Départemental.

	Vacances sportives
Type Accueil	Accueil de loisirs petites vacances et été
Nb places déclarées	48
Localisation équipements	Place gambetta
Taux d'occupation moyen	0,85
Emplois concernés	1,1 ETP
Prix de revient €/ acte ouvrant droit	4,57€
Fonctionnement et amplitudes horaires	7h30-18h30 chaque jour pendant 8 semaines de vacances scolaires

L'offre d'accueils de loisirs est plutôt bien répartie sur le territoire et adaptée aux besoins et attentes de la population.

Les familles sont régulièrement consultées par une politique de proximité qui permet à l'administration de procéder à une amélioration et une adaptation permanente.

Au regard de nos fréquentations et de la démographie du territoire, il ne semble pas utile de développer une proposition d'accueil de loisirs complémentaire à ce jour.

Les APS maternels

	APS Chenille verte	APS Centre	APS Lafon- Féline	APS Ermitage	APS Jean Jaurès
Type Accueil	Accueil périscolaire				
Nb places déclarées	126	126	126	112	126
Localisation équipements	74 avenue du président kennedy	Place Franklin Roosevelt	12, rue Camille Maumey	130, av du Président Robert Schuman	2 rue Edouard branly
Taux d'occupation moyen	0,68	0,7	0,54	0,68	0,61
Emplois concernés	1,59 ETP	1,77 ETP	1,41 ETP	1,61 ETP	1,53 ETP
Prix de revient € / acte ouvrant droit	2,29	2,37	1,15	2,54	2,4
Fonctionnement et amplitudes horaires	<p align="center"><u>Périodes scolaires :</u> lundi, mardi, Jeudi et Vendredi : de 7h30 à 8h30 et de 15h45 à 8h30 mercredi : de 7h30 à 8h30 et de 11h30 à 18h30</p>				

Les accueils périscolaires maternels ont fait l'objet d'agrément depuis 2014. Ils se sont développés avec la réforme des rythmes scolaires qui a imposé aux collectivités de produire une offre adaptée à l'issue du temps scolaire. Le choix de la ville du Bouscat et de ses partenaires fut alors de prendre en compte les besoins des enfants et les contraintes familiales pour construire des emplois du temps équilibrés. En maternel, les temps éducatifs municipaux ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15H45 à 16h30. Ils sont suivis par les accueils périscolaires de 16h30 à 18H30. Des équipes professionnelles et diplômées sont au relai des équipes pédagogiques pour conduire harmonieusement le quotidien des enfants. Les thématiques choisies sont présentées sous formes d'éveils moteur, culturel, sensitif,...

LES APS élémentaires

	APS Centre I	APS Centre II	APS Lafon-Féline élémentaire	APS Jean Jaurès
Type Accueil	Accueil périscolaire			
Nb places déclarées	225	270	252	270
Localisation équipements	24 Rue Coudol	40 Rue Georges Lafont	24 Rue Lakanal	2 Rue Edouard Branly
Taux d'occupation moyen	0,69	0,61	0,65	0,56
Emplois concernés	1,77 ETP	1,86 ETP	1,82 ETP	1,86 ETP
Prix de revient € / acte ouvrant droit	1,75 €/h	1,78 €/h	2,02 €/h	1,99 €/h
Fonctionnement et amplitudes horaires	Périodes scolaires : Lu, Je : 7h30 à 8h30 / 16h30 à 18h30 Ma, Ve : 7h30 à 8h30 / 15h00 à 18h30 Me : 7h30 à 8h30			

Le fonctionnement des accueils périscolaires élémentaires est adapté à la tranche d'âge à laquelle ils s'adressent. Les TEM se déroulent deux fois par semaines pendant une heure et demie. Cette modification répond à la volonté d'aller plus loin dans les contenus proposés et de permettre aux groupes de se déplacer dans la commune pour bénéficier d'une proposition intéressante comme la piscine ou la médiathèque. Si les TEM explorent des territoires tels que l'art, la culture, le sport ou le développement durable sans être dans une logique d'enseignement ou d'évaluation, les accueils périscolaires s'inspirent d'activités variées mais toutes aussi riches avec une dimension plus ludique.

Une coordination des deux secteurs maternels et élémentaires, a été mise en place au moment de l'application de la réforme des rythmes éducatifs. Ces deux missions de coordination ont été intégrées dans le CEJ par avenant en 2015 à raison de deux mi-temps. Ces coordinations assurent la cohérence du PEDT et le lien entre les acteurs associatifs, et les partenaires du projet.

2. Les accueils de loisirs associatifs

JLN

JLN propose un Accueil de loisirs sous une forme classique :

Pendant les périodes scolaires l'accueil de jeunes se fait le mercredi de 13h à 18h30. Les jeunes disposent des différents espaces pour se détendre après l'école, échanger ou jouer entre eux. Un programme d'activité est proposé pour les mercredis et les weekends. Les jeunes doivent s'inscrire à l'avance. Le mercredi, sont privilégiés les grands jeux et des activités manuelles ou sportives plutôt que des activités dites de consommation qui sont réservées pour les weekends.

Pendant les vacances scolaires, l'accueil se fait de 9H à 18H. Les jeunes sont accueillis dans la structure et sont libres de profiter des différents espaces qui sont à leur disposition : salle de jeux (consoles, coin jeux de société, ping pong, billard, baby foot), salle multimédia, salle d'activités. A chaque période de vacances, un programme d'activités est proposé aux jeunes afin de pratiquer des activités variées. Chaque semaine est composée d'une grande sortie journée (Aqualand, Futuroscope, zoo de la Palmyre, Antilles de Jonzac...), deux activités dites de consommation (Bowling, Laserquest, Cinéma, Paintball...), un stage en matinée (graff, tir à la carabine, radio,...), les deux autres après-midi sont réservées au sport, grands jeux ou activités manuelles.

Chaque année des projets sont réalisés dans la durée. En 2015, il fut orienté sur la découverte de la radio, photo et vidéo

L'association insiste également sur l'implication des jeunes à la vie de la cité. Des stands sont tenus sur toutes les manifestations et des projets solidaires sont effectués.

En 2015, la capacité d'accueil était de 23 360 heures et 19 456 ont été facturées. Par contre cette offre est en diminution par rapport au premier contrat. En effet, la structure proposait aux jeunes 41310 heures lors de la contractualisation du CEJ.

Cette diminution d'offre envers les jeunes du territoire oblige aujourd'hui la collectivité et les partenaires institutionnels à repenser la politique en direction de la jeunesse. Cette réflexion engagée depuis 2016 va aboutir en 2017 au rapprochement de JLN et de LABCEFG, dans un objectif de mutualisation et de coopération autour des questions de la jeunesse.

RICOCHE

En 2015, l'association Ricochet qui intervient sur le quartier de la Providence a mis en place un accueil de loisirs durant 5 semaines de vacances scolaires : Une semaine en février, une en octobre et 3 en juillet. Cette expérimentation avec une capacité d'accueil limitée de 8660 heures réparties également entre les 6-11 ans et les 11-17ans avait pour objet de s'appuyer sur la demande d'adhérents pour construire une offre adaptée.

Bien que la fréquentation n'ait pas été maximale (6413 actes facturés) elle laisse entrevoir un axe de travail intéressant à poursuivre d'autant que la structure va être amenée à se développer dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet centre social. Ce dernier sera déplacé dans la continuité de la nouvelle structure du quartier Square Arnstadt .

LABCDEFG

L'association LABCDEFG organise un programme d'activité et accueille les enfants du quartier politique de la ville (champ de course) de 14h à 17h pour les 6-12 ans. En 2015, la capacité d'accueil contractualisée était de 5616 heures pour 82 jours d'ouverture.

Il s'agissait d'une expérimentation qui répond réellement à une attente des familles. En effet, les enfants de ce secteur accédaient difficilement aux offres de la commune pour des raisons d'éloignement physique mais également d'éloignement des projets envers les propositions journalières.

Cette mise en œuvre de structure ainsi que le développement d'actions auprès des adolescents, a permis de renouer des relations avec des jeunes du territoire qui ne se retrouvaient pas dans les propositions de JLN.

Ces deux associations vont connaître une forte évolution du fait de la volonté de la ville d'harmoniser la proposition d'animation sociale locale sur ces quartiers est de la commune. Un rapprochement des actions de l'ABCDEFG et de JLN est de ce fait programmé pour aboutir à un projet global d'animation sociale validé dans un agrément de centre social.

3. Les séjours associatifs et les vacances sportives

LES SEJOURS

Dans le cadre du CEJ certaines associations organisent des séjours pour les jeunes adhérents. C'est notamment le cas de JLN qui a mis en place 3 séjours soit 15 jours de vacances. Ces actions ont pour objectif de permettre aux enfants qui ne partent pas ou peu en famille de bénéficier de temps de vacances hors de leur cadre de vie quotidien. Ce sont des temps propices à la construction d'une relation éducative durable car ils permettent de sortir des modes relationnels en jeu sur le territoire. L'intensité des échanges qui se jouent est une plus-value incontestable.

Ils nécessitent en outre de tisser une relation de confiance avec les familles qui sont parfois éloignées des institutions.

Ces séjours ont tous été remplis lors de l'exercice 2015.

Les scouts de France poursuivent également chaque année la mise en place de différents séjours adaptés aux adolescents durant la période estivale.

Les vacances sportives

Les vacances sportives fonctionnent une semaine lors des petites vacances scolaires et 4 à 5 semaines lors des vacances d'été. Les enfants sont accueillis à partir de 7h30 et peuvent être récupérés jusqu'à 18h30. Les activités se déroulent de 9h à 17h. L'accueil se fait sur l'école centre 1 puis les groupes se déplacent sur les installations sportives de la ville en fonction des activités programmées. Les animations sont assurées par des éducateurs sportifs diplômés et salariés de la ville. Ces accueils connaissent une fréquentation quasi optimale mais ne peuvent être développés sans augmenter l'encadrement.

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT

Ainsi que le montre ce diagnostic territorial, la population du Bouscat est relativement stable au niveau démographique, plus âgée et relativement préservée économiquement. Néanmoins, l'ensemble des difficultés sociales et économiques rencontrées par ailleurs ont aussi cours dans cette commune (chômage, monoparentalité,...).

Cependant, à partir de 2018, un afflux non négligeable de populations nouvelles devrait survenir compte tenu de la dynamique urbanistique en jeu.

Bien que difficile à quantifier à ce jour, cette donnée nouvelle oblige les élus à anticiper sur l'offre petite enfance, enfance, jeunesse.

Si l'offre municipale enfance jeunesse semble à même d'absorber une augmentation conséquente de son public, la petite enfance se doit de développer de nouveaux programmes d'accueil prenant en compte un développement quantitatif des places mais également des réponses aux besoins nouveaux émergents sur le territoire.

C'est d'ailleurs dans ce cadre que le travail mené dans la Convention Territoriale Globale trouve tout son sens avec une implication importante des services petite enfance et jeunesse aux questions de l'insertion sociale et de l'emploi. En effet, les problématiques transversales sont à l'œuvre dans la levée des freins à l'insertion et sont aujourd'hui travaillées dans le cadre de larges partenariats (contrat de ville, CLSPD....).

Aussi l'extension des horaires de fonctionnement du LAEP s'intègre dans cette nécessité d'accompagner les familles dans leurs relations avec les enfants. Cette action pourra d'ailleurs encore évoluer avec le besoin exprimé sur le quartier intercommunal en politique de la ville, où les habitants expriment des besoins spécifiques de temps de rencontres et d'échanges.

De plus, très attractive, la ville du Bouscat est très sollicitée dans le cadre de développement d'initiatives privées dans le domaine de l'accueil de la petite enfance et l'enjeu majeur des prochaines années pourrait être le maintien d'une offre plurielle accessible à tous.

En ce qui concerne l'offre pour les jeunes, plusieurs évolutions importantes vont s'opérer dans les prochains mois :

1. Une réflexion globale autour des questions d'animation sociale du territoire et la déclinaison dans le cadre de l'évolution des structures espace de vie sociale et centres sociaux.

Ces derniers auront à cœur de répondre aux besoins des familles du territoire en matière d'accueil, d'accompagnement, de montage de projets.

C'est dans ce cadre d'évolution que l'association Ricochet a d'ores et déjà envisagé avec la ville :

- l'élargissement de l'offre d'accueil sur le mercredi après-midi, dans le cadre d'un agrément accueil de loisirs. Cette offre s'inscrirait dans une volonté de mise en réseau des partenaires du quartier (sport, Ricochet). Elle vise la mise en place de solutions nouvelles répondant aux attentes des parents souhaitant que leurs enfants participent aux activités de l'association et puissent pratiquer une activité sportive ou culturelle dans le quartier ;
- l'élargissement des horaires d'accueil des familles à la ludothèque : ouverture le jeudi soir et, par la suite, un lissage des horaires sur l'ensemble des périodes de vacances, hors mois d'août.

Au travers de ce plan d'actions, nécessitant une réflexion sur l'effectif des accueillants, l'association souhaite :

- toucher de nouvelles familles en attente de solutions plus adaptées à leurs besoins ;
- assurer une continuité de l'action auprès des jeunes du quartier dont les situations familiales limitent l'accès aux loisirs et à la culture.

2. Une analyse plus fine des besoins des jeunes par le biais de recueils d'information au niveau du Bureau Information jeunesse et des structures de loisirs.

Ce travail engagé en 2016 dans le cadre du groupe jeunesse de la CTG doit permettre de proposer des actions correspondantes aux besoins des jeunes et de leurs familles dans les prochaines années.